<u>Commune</u>: VIEUX-BOUCAU <u>Nº enregistrement</u>: E-328-00004-000

Chrono visite: 2019-001455

Opération : CV MSA - BAT RESTAURATION/SALLES ACTIVITES

Lieutenant HERMENIER Philippe



SOUS-PREFECTURE DE DAX

Commission d'arrondissement de Dax pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP.

Commission d'arrondissement de DAX du 07/05/2019

PROCES VERBAL DE LA VISITE DU 24/04/2019

Affaire suivie par : Lieutenant HERMENIER Philippe

N° d'enregistrement de l'établissement : E-328-00004-000

Nature de la visite : visite périodique

Etablissement : CV MSA - BAT A/B - RESTAURATION/SALLES ACTIVITES

Commune de : VIEUX-BOUCAU

Adresse: 34 AVENUE DU SABLAR

Type: RNL

Catégorie: 5

Effectif: 150

Date de la dernière visite: 29/04/2016

Avis : Favorable

Opération : CV MSA - BAT RESTAURATION/SALLES ACTIVITES Commune: VIEUX-BOUCAU

Nº enregistrement: E-328-00004-000 Lieutenant HERMENIER Philippe Chrono visite: 2019-001455

DESCRIPTIF SOMMAIRE DE L'ETABLISSEMENT

Etablissement comprenant deux bâtiments à simple rez-de-chaussée :

- BATIMENT B comprenant :

o Une salle de restauration,

- Une cuisine fermée avec une plonge et une réserve, 0
- Deux salles de classes, 0
- Un logement de fonction,
- Une zone vestiaires, buanderie et toilettes,
- Des locaux techniques (TGBT, chauffe-eau).
- BATIMENT A comprenant :
 - o Deux salles d'activités,
 - o Un dépôt
 - o Des toilettes

(voir observation)

Moyens de secours

- Alarme de type : 1 Un report d'alarme dans la chambre E au rez-de-chaussée du bâtiment C (petite enfance) Un report d'alarme dans le bureau de direction du bâtiment B

- SSI de catégorie : A

Tableau principal dans le logement de fonction

Téléphone urbain 🛛

- Numéro de la ligne appel 18: 05.58.57.85.74.
- Numéro portable de l'exploitant de d'établissement : Mr RICARDOU François: 07.67.76.90.53.
- Service Sécurité : personnel de l'établissement.

(voir prescription N°1)

Défense extérieure :

La défense extérieure contre l'incendie de l'établissement est assuré par un point d'eau incendie présentant les caractéristiques suivantes :

PI Numéro : 328094 Distance: 86 mètres Débit: 60 m³/h

Dérogations éventuelles

Nature / Date : sans objet.

REFERENCES REGLEMENTAIRES

Décret n° 73-1007 du 31 Octobre 1973 modifié relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, codifié sous les numéros R. 123-1 à R. 123-55 - R 152.4 et R 152.5 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Décret n° 95-260 du 08 mars 1995 – article 42 – article GN11 du règlement de sécurité.

L'arrêté du 25 Juin 1980 modifié, portant approbation du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

Opération : CV MSA - BAT RESTAURATION/SALLES ACTIVITES Commune: VIEUX-BOUCAU

N° enregistrement: E-328-00004-000

Chrono visite: 2019-001455

Lieutenant HERMENIER Philippe

DOCUMENTS PRESENTES

⇒ Registre de sécurité (R123*51):

oui 🛛

non 🗌

Société : AMS Date: 28/03/2019 N° de rapport : 2019632 Nombre d'observations : SO.

 □ Rapport de vérification périodique des installations électriques (PE4/EL19) et des installations d'éclairage de sécurité (PE4/EC15).

Etablissement Recevant du Public Société : QUALICONSULT

Date: 15/04/2019

N° de rapport : QCE-PPE03-RVRE-V4e/ERN

Nombre d'observations : SO.

Code du travail

Société : QUALICONSULT Date: 18/04/2019

N° de rapport : E rapport-elec V6c/ERN Nombre d'observations : 4 observations

Observations N°2 et N°4 levées par la Sté. INEO AQUITAINE

(voir prescription N°2)

⇒ Rapport triennal de vérification du système de sécurité incendie (PE4/MS73).

Société : QUALICONSULT Date: 19/04/2019

N° de rapport : QCE-PPSIE03-RVRE SSI-VERSION 04/ERN

Nombre d'observations : SO.

Société : AMS Date: 28/03/2019 Nº de contrat : 2019632

.Société : AMS Date: 28/03/2019 N° de rapport : 2019632

Nombre d'observations : 4 observations.

(voir prescription N°3)

Chauffage électrique

⇒ Rapport de vérification périodique des appareils de cuisson (PE4/GC22).

(voir observation)

⇒ Rapport de vérification périodique des dispositifs d'extraction (PE4/GC22).

(voir observation)

⇒ Rapport de vérification périodique des extincteurs (PE4/MS73).

Société : AMS Date: 28/03/2019

⇒ Formation Personnel (PE27/MS48).

Date: 11/04/2019 par la Sté. ECB (utilisation des extincteurs) 4 personnels.

11/04/2019 en interne (utilisation SSI)

⇒ Exercice d'évacuation (Type R, J, U).

Date: NON EFFECTUE

(voir prescription N°4)

Opération : CV MSA - BAT RESTAURATION/SALLES ACTIVITES Commune: VIEUX-BOUCAU

N° enregistrement : E-328-00004-000

Lieutenant HERMENIER Philippe Chrono visite: 2019-001455

ESSAIS REALISES

Déclenchement manuel dans la classe N°1

Alarme - SSI : BON FONCTIONNEMENT

(voir prescription N°5)

⇒ Eclairage de sécurité: BON FONCTIONNEMENT

⇒ Téléphone urbain: BON FONCTIONNEMENT

PRESCRIPTIONS

« Il est rappelé que les observations prescrites par les membres de la commission de sécurité ne constituent ni une liste exhaustive de non-conformités ni un audit sécurité.

Temporisation: 5 minutes

Il appartient donc au maître d'ouvrage ou à l'exploitant de l'établissement de vérifier et maintenir son établissement en conformité avec la réglementation.

Cette obligation lui est rappelée par l'article R123-43 du Code de la Construction et de l'Habitation. »

Références	PRESCRIPTIONS				
MS48	P1 - Former les personnels à l'utilisation des moyens de secours (SSI, extincteurs et consignes de sécurité) notamment les responsables des groupes d'enfants.				
EL19	P2 - Procéder à la levée des 2 observations du rapport de vérification périodique des installation électriques et des installations d'éclairage de sécurité par un technicien compétent conformément aux dispositions de l'article GE10. Fournir à la commission le rapport des vérifications effectuées et l'annexer au registre de sécurité				
MS73	P3 - Procéder à la levée des 4 observations du rapport de vérification périodique du système d'alarme par un technicien compétent conformément aux dispositions de l'article GE10. Fournir à la commission le rapport des vérifications effectuées et l'annexer au registre de sécurité				
R33	P4 - Effectuer des exercices pratiques d'évacuation à l'arrivée de chaque nouveau groupe.				
MS66	P5 – S'assurer du bon fonctionnement des reports d'alarme (information de dérangement) et que du personnel qualifié puisse assurer la surveillance pendant les heures d'exploitation ou supprimer la temporisation ou installer une alarme de type 4.				
CO28	P6 -Rajouter un ferme-porte sur le bloc-porte de la salle de classe N°1/cuisine.				
MS41	P7 - Refaire et mettre à jour les plans d'intervention.				

OBSERVATIONS/ANALYSE DES RISQUES

La commission constate qu'il n'y a pas d'hébergement. En conséquence, l'établissement est reclassé : type R N L de 5ème catégorie.

La commission constate que les appareils de cuisson et les dispositifs d'extraction ne sont plus utilisés. La cuisine est équipée d'un four électrique de remise en température.

Commune: VIEUX-BOUCAU

N° enregistrement: E-328-00004-001

Chrono visite: 2019-001454

Opération : CV MSA - HEBERGEMENT

Lieutenant HERMENIER Philippe



SOUS-PREFECTURE DE DAX

Commission d'arrondissement de Dax pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP.

Commission d'arrondissement de DAX du 07/05/2019

PROCES VERBAL DE LA VISITE DU 24/04/2019

Affaire suivie par : Lieutenant HERMENIER Philippe

N° d'enregistrement de l'établissement : E-328-00004-001

Nature de la visite : visite périodique

Etablissement : CV MSA - BAT C - HEBERGEMENT

Commune de : VIEUX-BOUCAU

Adresse: 21 AVENUE DU SABLAR

Type: RH

Catégorie: 4

Effectif: 175

Date de la dernière visite: 29/04/2016

Avis: Favorable

Opération : CV MSA - HEBERGEMENT Commune: VIEUX-BOUCAU

N° enregistrement : E-328-00004-001

Chrono visite: 2019-001454

Lieutenant HERMENIER Philippe

DESCRIPTIF SOMMAIRE DE L'ETABLISSEMENT BATIMENT C de deux niveaux comprenant 156 lits

- 1er étage desservi par deux escaliers intérieur et un escalier extérieur :
 - Trois blocs sanitaires
 - o 13 chambres dont :
 - cinq à 6 lits
 - quatre à 5 lits
 - une à 4 lits
 - une à 3 lits
 - deux à 2 lits
- Rez-de-chaussée :
 - Trois blocs sanitaires 0
 - o 13 chambres dont :
 - deux à 6 lits
 - trois à 5 lits
 - six à 4 lits
 - une à 3 lits
 - une à 2 lits
 - Une zone « petite enfance » avec trois blocs sanitaires et 11 chambres dont :
 - une à 6 lits
 - sept à 4 lits
 - deux à 2 lits
 - une à 1 lit

Moyens de secours

- Alarme de type : 1

Un report d'alarme dans la chambre E au rez-de-chaussée du bâtiment C (petite enfance) Un report d'alarme dans le bureau de direction du bâtiment B

- SSI de catégorie : A

Tableau principal dans le logement de fonction

- Alerte :

Téléphone urbain 🛛

- Numéro de la ligne appel 18 : 05.58.57.85.74.
- Numéro portable de l'exploitant de d'établissement : Mr RICARDOU François: 07.67.76.90.53.
- Service Sécurité : personnel de l'établissement.

(voir prescription N°1)

- Défense extérieure :

La défense extérieure contre l'incendie de l'établissement est assuré par un point d'eau incendie présentant les caractéristiques suivantes :

PI Numéro: 328094 Distance: 86 mètres Débit: 60 m3/h

Dérogations éventuelles

Nature / Date : sans objet.

REFERENCES REGLEMENTAIRES

Décret nº 73-1007 du 31 Octobre 1973 modifié relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, codifié sous les numéros R. 123-1 à R. 123-55 - R 152.4 et R 152.5 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Décret n° 95-260 du 08 mars 1995 - article 42 - article GN11 du règlement de sécurité.

L'arrêté du 25 Juin 1980 modifié, portant approbation du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

<u>Commune</u>: VIEUX-BOUCAU <u>Opération</u>: CV MSA - HEBERGEMENT

oui 🛛

non 🗍

Nº enregistrement: E-328-00004-001

Chrono visite: 2019-001454

Lieutenant HERMENIER Philippe

DOCUMENTS PRESENTES

⇒ Registre de sécurité (R123*51):

⇒ Rapport de vérification périodique des installations d'éclairage de sécurité (PE4/EC15).

Société : AMS Date : 28/03/2019 N° de rapport : 2019632 Nombre d'observations : SO.

Etablissement Recevant du Public Société : QUALICONSULT Date : 15/04/2019

N° de rapport : QCE-PPE03-RVRE-V4e/ERN

Nombre d'observations : SO.

Code du travail

Société : QUALICONSULT Date : 18/04/2019

N° de rapport : E rapport-elec V6c/ERN Nombre d'observations : 4 observations

Observations N°2 et N°4 levées par la Sté. INEO AQUITAINE

(voir prescription N°2)

Société : QUALICONSULT Date : 19/04/2019

N° de rapport : QCE-PPSIE03-RVRE SSI-VERSION 04/ERN

Nombre d'observations : SO.

⇒ Contrat de maintenance du système de sécurité incendie (PE4/MS73).

Société: AMS Date: 28/03/2019 N° de contrat: 2019632

⇒ Rapport de vérification périodique du système d'alarme (PE4/MS73).

Société : AMS Date : 28/03/2019 N° de rapport : 2019632

Nombre d'observations : 4 observations.

(voir prescription N°3)

⇒ Rapport de vérification périodique du système de désenfumage (PE4/DF10).

Société : AMS
Date : 28/03/2019
N° de rapport : 2019632
Nombre d'observations : SO.

Société: AMS Date: 28/03/2019

⇒ Rapport de vérification périodique des portes coupe-feu (PE11/CO48).

Société : AMS Date : 28/03/2019 N° de rapport : 2019632

⇒ Formation Personnel (PE27/MS48).

Date: 11/04/2019 par la Sté. ECB (utilisation des extincteurs) 4 personnels.

11/04/2019 en interne (utilisation SSI)

⇒ Exercice d'évacuation (Type R, J, U).

Date : NON EFFECTUE

(voir prescription N°4)

<u>Commune</u>: VIEUX-BOUCAU

<u>Opération</u>: CV MSA - HEBERGEMENT

Nº enregistrement: E-328-00004-001

Chrono visite: 2019-001454

ESSAIS REALISES

Lieutenant HERMENIER Philippe

Détection dans la chambre N°5 au rez-de-chaussée du BATIMENT C, sous coupure électrique générale.

Alarme - SSI : BON FONCTIONNEMENT

Temporisation: 5 minutes

(voir prescription N°5)

⇒ Téléphone urbain: BON FONCTIONNEMENT

Asservissement:

Portes de recoupement : BON FONCTIONNEMENT

PRESCRIPTIONS

« Il est rappelé que les observations prescrites par les membres de la commission de sécurité ne constituent ni une liste exhaustive de non-conformités ni un audit sécurité.

Il appartient donc au maître d'ouvrage ou à l'exploitant de l'établissement de vérifier et maintenir son établissement en conformité avec la réglementation.

Cette obligation lui est rappelée par l'article R123-43 du Code de la Construction et de l'Habitation. »

Références	PRESCRIPTIONS			
MS48 🙌	P1 - Former les personnels à l'utilisation des moyens de secours (SSI, extincteurs et consignes de sécurité) notamment les responsables des groupes d'enfants.			
EL19 4 EC15	P2 - Procéder à la levée des 2 observations du rapport de vérification périodique des installations électriques et des installations d'éclairage de sécurité par un technicien compétent conformément aux dispositions de l'article GE10. Fournir à la commission le rapport des vérifications effectuées et l'annexer au registre de sécurité.			
MS73	P3 - Procéder à la levée des 4 observations du rapport de vérification périodique du système d'alarme par un technicien compétent conformément aux dispositions de l'article GE10. Fournir à la commission le rapport des vérifications effectuées et l'annexer au registre de sécurité.			
R33	P4 - Effectuer des exercices pratiques d'évacuation à l'arrivée de chaque nouveau groupe dont un de nuit.			
MS66 √	P5 – S'assurer du bon fonctionnement des reports d'alarme (information de dérangement) et que du personnel qualifié puïsse assurer la surveillance pendant les heures d'exploitation ou supprimer la temporisation.			
MS41	P6 - Refaire et mettre à jour les plans d'intervention.			

OBSERVATIONS/ANALYSE DES RISQUES

Commune: VIEUX-BOUCAU N° enregistrement : E-328-00004-001 Chrono visite : 2019-001454

MOTIVATION DE L'AVIS :

Opération : CV MSA - HEBERGEMENT

Lieutenant HERMENIER Philippe

AVIS DE LA COMMISSION

SECURITE	ACCESSIBILITE		
FAVORABLE DEFAVORABLE NE SE PRONONCE PAS	FAVORABLE DEFAVORABLE NE SE PRONONCE PAS		

DATE RETENUE POUR LA PROCHAINE VISITE PERIODIQUE (GE4) :

Le Président

Danielle CANTONNET

Pour le Sous-Préfet de Dax, La chef de buyeau